



## Mariage française avec algérien sans papier

Par **mima**, le **02/04/2010** à **19:09**

Bonjour,

sur cannes le maire demande l'autorisation de la préfecture avant de marier un couple dans cette situation. y a t il un risque que l'on vienne à domicile pour procéder à l'expulsion.  
merci de votre réponse

Par **sami45**, le **02/04/2010** à **21:52**

pour ce marier c un d roit comme je le sais masi moi je suis dans une situation ou la mairie alerte le procureur et la police que ya un sans papaier qui allait se marier , donc pour eux un sans papaier c un fraudeur etc un faut mariage  
voila notre calvaire de ne pas aller a la mairie pour se marier,  
la logique le marie na rien avoir avec la prefecture il regarde le dossier si ya un doute il infrome le procureur pour une enquete si ya pa de doute il procede au mariage des d eux ,  
en general les mairie de droite qui bloque les mariage et qui alertent  
donc voila c pour cela kon a opte pour le pacs au tribunal  
kon avait pa d 'ennuis  
masis a reste un parcours du combattant pour r egulariser mais plus au moins ona officialiser notre union par le pacs 4 ans de vie commune ,  
voila ma reponse normalement la mairie na rien avoir a evc la prefe elle demande rien a la prefecture si demande la prefecture la prefecture donne direct arrete de reconduite

Par **cannois**, le **13/04/2010** à **18:17**

je voulais juste savoir plus sur votre mariage est ce que c'est réglé ou pas merci

Par **sami45**, le **13/04/2010** à **21:02**

je ne suis pa marier c tre difficile ici ds cette commune, donc j'ai decide de déposer mon dossier a la prefecture par le pacs de 3 ans avec vie privé et familiale de 4 ans voila, j'espere que ça marchera

Par **cannois**, le **14/04/2010** à **13:37**

bonjour ,  
c'est quoi qui est difficile est ce qu'ils ont reffusé ton dossier de mariage et normalement le maire n'a pas le droit de reffuser un mariage et ils ont meme pas besoin de savoir s'il est en situation irreguliere ou pas je comprend pas meme s'il existe un doute tu auras une audition je vois pas ou est le probleme merci de me repondre

Par **sami45**, le **14/04/2010** à **13:44**

donc ici ce n'ets pas sa je sais on depose le dossier a la mairie le faite que je suis sans papier pour eux ils ne cherchent pa a comprendre ils envoi l'enquette le procureur saisi direct la police pour enquette etc la le probleme  
la police previent la prefecture alros il demande de mettre en retention , administrative voila comemnt sa se passe ici, je sais que c abus de pouvoir c'estdeja arrive ici , donc je reste sur mes gardes depuis la residence ici dans la commune de 2006 a ce jour pacsé tout aux deux noms je vais essayerde déposer mon dossier dans ce sens en prefecture , mais je dosi etre un peu sur de ce qui suit , avant de plonger dans les bras de l'administration , voila

Par **cannois**, le **14/04/2010** à **13:56**

appel le gisti 0143146066 ou la cimade local qui peuvent t'accompagné pour les algeriens c'est plus sur d'avoir tes papiers avec le mariage si non prend un rdv avec le maire ou l'opposition a la mairie meme et de leur expliquer ton cas et en plus t'es pacsé depuis 2006 vas y je suis sure que tu auras gains de cause

Par **sami45**, le **14/04/2010** à **14:03**

j'ai eu rendez vous avec oppositon de la mairie c une elue communiste, ici a troyes qui m'avait deconseiller de le faire car ils e peuvent rien y faire c la droite qui prime ici , depuis la nuit des temps, en ce qui concerne les assoc pa de gisti ici ni cimade ya que le mrap, c la meme personne qui derige le mrap, il m'vait expliquer que ce n'est pa le maire c les fonctionnaire le secretaire des instruction donner ils auditionne pa a la marie audition au commessariat, puis la c abus mis en retention , je pense ecrire a baroin le maire de cette commune

Par **cannois**, le **14/04/2010** à **14:17**

ecoutes c'est ta femme qui doit réagir c'est une française elle a le droit de se marier avec qui elle veut wallah je comprend pas et normalement dés le depot de dossier l'officier d'etat civil doit vous dire si votre dossier sera transmis au procureur ou pas et si c'est le cas vous avez le droit de le retiré et en plus t'as une preuve de vie commune qui date de 3 ou 4 ans

Par **sami45**, le **14/04/2010** à **14:21**

ok merci  
on doit faire le necessaire des que possible accompagner par des gens competent, on verra je te remercie , ( passes bonjour a eric besson lol mdrrrr ) merci encore je te tienderai au courant ,

Par **cannois**, le **14/04/2010** à **14:23**

bon courage mon frère mais fais le vite parce que y a un projet de loi pire ne perd pas de temps et viva l'algerie

Par **sara**, le **05/12/2010** à **19:33**

Bonjour Mima,

Je suis dans la même situation, mon copain et moi voulons nous marier à la mairie de cannes mais je n'ai pas de papier. La on est en train de réunir les documents nécessaire au mariage mais je panique car j'ai peur que l'on procède à l'expulsion ou que le maire alerte la police. Qu'est ce vous avez fait? Avez vous réussi à vous marier sans problème? Merci de me répondre.

Par **sami45**, le **05/12/2010** à **20:24**

bonsoir

je vous reponds j'ai reçu votre message , moi je n'ai pas eu les nouvelles de mima depuis le temps

pour moi ma situation est tjrs pareil pas marier c tres tres difficile, donc on a prepare notre dossier avec ma partenaire par le pacs 4 ans de vie commune avec toute preuve ters solide dossier beton on va le déposer prochainement ce mois ci par le biais d'une association ds le cadre des accords franco algeriens, mieux que le risque du mariage ,je souhaite bien avoir les nouvelles de mima